

Relation de la figure et des désordres commis par une Bête féroce qui ravage le Gévaudan depuis plusieurs mois:

(...)

Mais ce qui est le plus surprenant, c'est qu'on ne peut deviner d'où est venu ce monstre; car on n'a point entendu dire qu'il ait fait des ravages ailleurs; et on ne peut se persuader qu'il soit né dans ce pays, ne s'y trouvant aucune Bête féroce qui ait pu l'engendrer. Mais on augure seulement, qu'ayant beaucoup de ressemblance avec le loup et quelque peu avec l'ours, il peut venir d'un ours avec une louve. En effet une louve s'étant rendue pleine dans les montagnes des Alpes où l'on trouve des ours, a pu se réfugier en cet état dans les forêts de ce pays, et y mettre bas ce monstre qui ayant grandi et pris des forces, a exercé ses cruautés; et ce qui confirme ce récit, c'est que des personnes ont assuré avoir vu 2 de ces Bêtes à la fois, l'une plus petite que l'autre; en second lieu, que cette Bête a fait des ravages dans deux endroits différents, presque à la même heure du jour; et enfin que des personnes qui l'ont vue dans le mois de juin, l'ont trouvée grossie du double, lorsqu'ils l'ont revue dans le mois de décembre.

Voilà ce que l'on sait de plus sûr touchant ce monstre. On espère que les soins que se donnent les chefs de la province, joints aux récompenses promises par Sa Majesté, et aux chasses continuelles ordonnées par MM. les intendants, nous délivreront bientôt de ce fléau.

Vu et approuvé ce 4 mars 1765.